

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Organisation des Foulées d'Isidore 2026 – Convention de mise à disposition Parking Siège de Leroy Merlin**

**Date de convocation :  
Le 06 février 2026**

**Présents :** Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Christiane WALAS – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Sylvie Blondel donne pouvoir à Fabien Decourselle  
Marc Godefroy donne pouvoir à Frédérique Descamps  
Marie-France Laignez donne pouvoir à Sandrine Deplechin  
Marie-Laure Lechat donne pouvoir à Didier Dufour

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine Deplechin**

Monsieur Jean SAGETTE, Adjoint à la Vie Associative sportive et aux Usage Numériques, expose qu'à l'occasion de l'organisation de la course « les Foulées d'Isidore » le Dimanche 12 Avril prochain et en respect des prescriptions émises par les autorités de police et préfectorales, les accès au bourg de Lezennes seront intégralement fermés à la circulation, à l'exception de celle des services habilités, pendant toute la durée de l'épreuve.

Il convient en conséquence, au-delà des mesures de communication mises en œuvre afin d'anticiper et de prévenir les déplacements des lezennois le jour de la course, d'organiser une solution de stationnement pour les participants à l'épreuve et pour les lezennois qui souhaiteraient pouvoir se déplacer à l'extérieur sur ce créneau.

Le siège de la société Leroy Merlin, rue Chanzy, situé à l'extérieur du bourg de la commune, aux abords directs du complexe et disposant d'un parking adapté répond à ces attentes et permettra la mise à disposition exceptionnelle du site la veille et le jour de l'épreuve sous réserve de la prise en charge de la régulation des accès et de la sécurisation du site, à travers la signature d'une convention de mise à disposition.

Il est donc proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du parking du siège de la société Leroy Merlin qui en prévoit les modalités inhérentes.

-----Adoptée à l'unanimité -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 13 FEV. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 13 FEV. 2026